

RAPPORT ANNUEL 2006-2007



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	7
2.1	SON INSTITUTION.....	7
2.2	SA MISSION.....	7
2.3	SON TERRITOIRE	7
2.4	SA STRUCTURE	8
2.5	SES MEMBRES	9
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	13
2.8	LE COMITÉ EXPERT	13
2.9	SON PERSONNEL.....	14
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	15
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	15
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	17
3.3	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	18
3.4	LE PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX.....	20
3.5	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	22
3.6	PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES	23
3.7	LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES.....	24
3.8	RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	24
3.9	LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE	24

3.10	PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE DES PLANTATIONS DE 15 À 30 ANS.....	25
3.11	VÉRIFICATION ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II.....	25
4.	PLAN D’ACTION 2007-2008 À 2009-2010.....	26
4.1	LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D’ACTION.....	26
4.2	LE PLAN D’ACTION ET SA MISE EN ŒUVRE.....	27
4.3	LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D’ACTION.....	28

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2006-2007

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2006-2007

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2007

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

L'Agence forestière des Bois-Francs vient de compléter sa onzième année d'opération non sans avoir passé par toute une gamme d'émotions ! En effet, l'année que les partenaires régionaux de la forêt privée du Centre-du-Québec ont vécue a donné lieu à beaucoup de brassage d'idées et ce, tant au niveau politique que technique.

Les émotions n'ont pas tardé à se faire sentir car, dès le mois de mai 2006, les partenaires nationaux de la forêt privée se sont réunis afin de discuter notamment du fonctionnement et du financement de l'aménagement forestier en milieu privé. En suivi à cette rencontre, les agences ont dû procéder à un important exercice de rationalisation des opérations administratives et techniques de la livraison du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

La commande des partenaires était à la fois simple et compliquée. L'Agence devait présenter au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un plan d'action qui renfermait des moyens à mettre en place ayant pour but d'obtenir des gains de productivité de 3% d'ici 2009-2010 afin de réaliser plus de travaux sylvicoles. En soit, cette commande pouvait paraître simple. Toutefois, dans un contexte où les partenaires ont toujours opéré une gestion saine et serrée de leur Agence, on comprend que la commande des partenaires nationaux ne fût pas très facile à réaliser. L'exercice du plan d'action a même provoqué le départ d'un administrateur !

Les partenaires nationaux réclament des agences qu'une plus grande part de leur budget soit allouée aux travaux commerciaux. Voilà une autre commande simple mais qui, dans les faits, est passablement compliquée à réaliser chez nous étant donné que l'année de référence sur laquelle nous devons nous baser fût une année très fertile en travaux commerciaux. D'ailleurs, le virage vers les travaux commerciaux demandé aux agences par les partenaires nationaux avait déjà été amplement mis en place avec le PPMV. Et c'est avec beaucoup de frustration que nous avons dû constater que les efforts déployés à ce niveau n'ont pas été reconnus par les partenaires nationaux. Et pour compliquer davantage cette situation, nous devons réaliser cet objectif dans une époque où le contexte des marchés du bois de sciage est exécrable. Ajoutez à cela le fait que pour répondre à cette commande des partenaires, l'Agence a été contrainte de diminuer considérablement son niveau de reboisement pour les trois prochaines années, et vous avez là un mélange explosif où il faudra user de beaucoup d'imagination afin que la forêt privée ne souffre pas trop des caprices imposés par nos partenaires nationaux.

Dans un autre ordre d'idée, la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a alimenté plusieurs discussions au cours de l'année. On se rappelle qu'au début de celle-ci, il était question de la mise en place d'une Commission forestière régionale où l'Agence en aurait assuré la coordination. Toutefois, la Conférence régionale des Élus a convenu l'automne dernier d'un changement de cap et ce, sans avoir consulté l'Agence. Une très courte, trop courte, consultation a été menée l'automne dernier pour convenir de la mise en place de cette Commission. Depuis, il y a eu très peu, ou pas, de développement et nous sommes toujours en attente d'un mandat pour la coordination de cette Commission.

Le programme des traitements commerciaux a permis la réalisation de travaux sylvicoles supplémentaires. En considérant la faiblesse des marchés du bois de sciage qui s'est accentuée l'automne dernier, ces travaux ont nécessairement mis beaucoup de pression sur les activités régulières des agents de livraison. Toutefois, à la lecture du rapport des activités 2006-2007, vous serez à même de constater que tous les objectifs ont été rencontrés et cela est tout à l'honneur des partenaires de l'Agence.

L'année qui s'amorce sera sans doute encore très fertile en émotions. L'Agence doit mettre en œuvre son plan d'action avec les remue-ménage que cela occasionne au niveau de l'Agence et des agents de livraison. Le MRNF doit reconduire son programme des traitements commerciaux dans un contexte où les marchés du bois se détériorent de jour en jour: Nous sommes toujours en attente de nouvelles de sa part. Le Premier ministre et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ont annoncé ce printemps un vaste programme de reboisement: quel sera le rôle de la forêt privée et particulièrement celui de l'Agence dans ce programme? La CRRNT du Centre-du-Québec verra sans doute le jour: quel sera le rôle qui sera confié à l'Agence?

Chose certaine, le Conseil d'administration de l'Agence continuera de veiller à ce que les intérêts de la forêt privée soit adéquatement assurés.

En terminant, permettez-moi de remercier tous les membres du Conseil d'administration, les partenaires régionaux ainsi que le personnel de l'Agence sans qui l'atteinte des objectifs ne pourrait être rencontrée.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.



2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francis a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

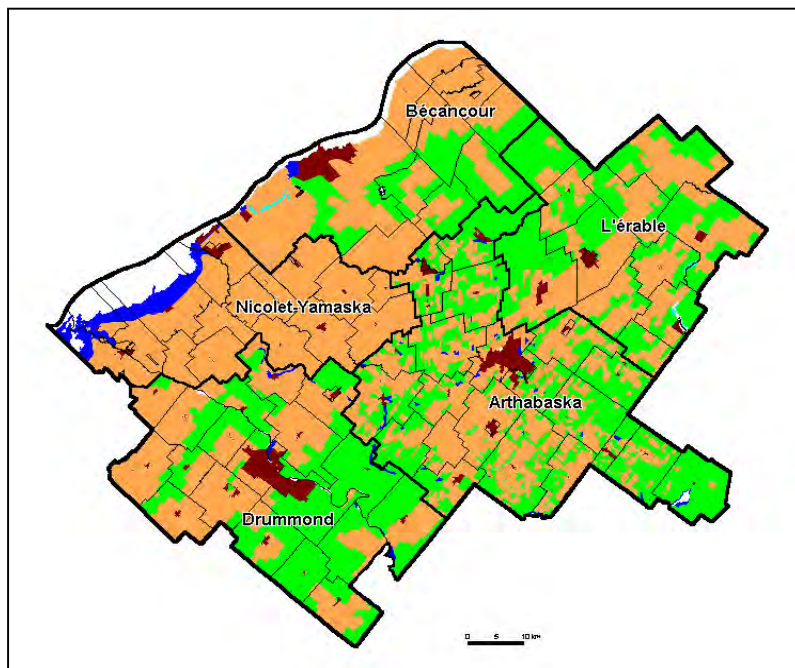
La *Loi sur les forêts* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francis couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 228 000 personnes. Celle-ci est répartie en 83 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- 60 % en forêts feuillues, 27 % en forêts mixtes et 8 % en forêts résineuses
- 75 % des forêts au stade jeune et 16 % en forêts matures

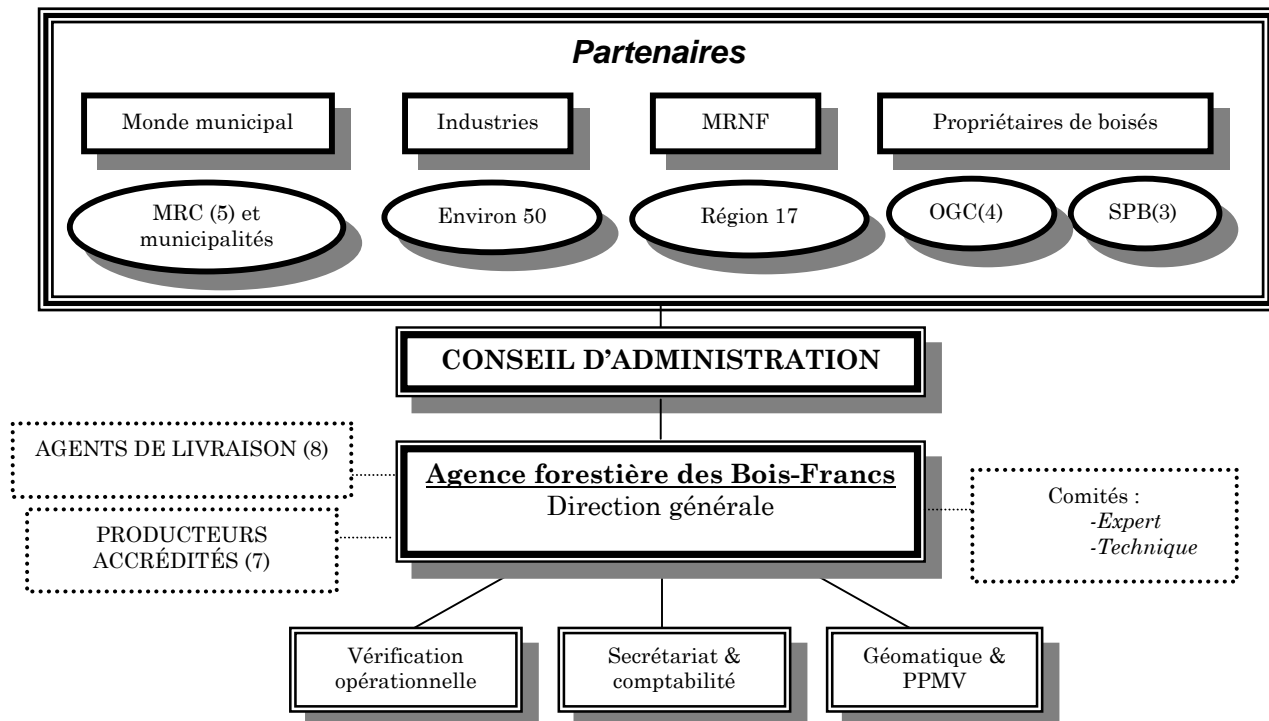
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 770 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 44 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
TOTAL	333 525 ha		698 424 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.



2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francis, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2007 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

Abitibi-Consolidated (St-Raymond)	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers
Domtar inc.	Sciage
Fontaine inc.	Sciage
Gérard Crête et Fils	Sciage
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulins à scie R. Proulx et fils	Sciage
Scierie Lemay (Cascades)	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes **Sous-catégorie**

Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2007 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (4), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2007, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Ministre</i>	Antoine Monfet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	
	Henri Ouellet		
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2006-2008
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2005-2007
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2006-2008
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2005-2007
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2006-2008
	Jean-David Laberge	Scierie Lemay (Cascades)	2005-2007
	<i>Siège vacant¹</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2006-2008
	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2005-2007
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2006-2008
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2005-2007

Le conseil d'administration s'est réuni à sept (7) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif
- Suivi des statistiques administratives
- Suivi des résultats de la vérification opérationnelle
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Acceptation des administrateurs en cours de mandat
- Suivi des événements en cours
- Acceptation d'une démission d'un administrateur

DÉCISIONS

- Adoption d'une résolution visant à ne pas apporter de modification aux normes concernant l'éclaircie commerciale
- Adoption de l'indexation des conditions salariales des employés
- Adoption des normes administratives et techniques 2006-2007
- Adoption du budget administratif 2006-2007
- Adoption de la grille de taux 2006-2007 avec majoration pour compensation de l'augmentation du carburant
- Adoption du budget du programme d'aménagement 2006-2007
- Accréditation des agents de livraison pour 2006-2007
- Adoption de la liste des producteurs forestiers accrédités 2006-2007
- Adoption de la programmation de travaux 2006-2007
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour les versements

¹ Monsieur Guy Dumont (Abitibi-Consolidated) a siégé au Conseil d'administration jusqu'au 28 novembre 2007

- Renouvellement des mandats pour siéger aux Conseils d'administration des bassins versants GROBEC et COPERNIC
- Adoption de taux 2006-2007 pour le reboisement et le regarni de plants 36-200
- Adoption du budget du programme d'investissements sylvicoles 2006-2007
- Ajout d'un taux pour recrutement dans le programme d'investissements sylvicoles 2006-2007
- Adoption de la distribution du budget supplémentaire accordé dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles 2006-2007
- Adoption d'une résolution visant à utiliser le programme régional de participation à la mise en valeur des forêts privées pour le transfert de connaissances
- Adoption d'une résolution visant la redistribution des sommes résiduelles des projets innovateurs
- Acceptation de présenter un mémoire sur la formation d'une commission forestière régionale
- Adoption d'une mesure de protection pour le reboisement de feuillus
- Adoption du Plan d'action 2007-2010
- Adoption visant la présentation du Plan d'action 2007-2010 et des conséquences de son application au MRNF
- Adoption de la mise en œuvre du plan d'action
- Acceptation d'un contrat de vérification opérationnelle des projets de volets II avec la CRÉCQ
- Acceptation de présenter le 2^e volet du projet d'inventaire des plantations résineuses âgées de 15 à 30 ans au programme de Volet II 2007-2008
- Acceptation de présenter un projet de volet II concernant la base de données GPS des travaux sylvicoles
- Acceptation de présenter une demande de financement des activités de transfert de connaissances dans le cadre du programme régional de participation à la mise en valeur des forêts
- Adoption des normes 2007-2008
- Adoption de la date et du lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle 2007

DISCUSSIONS

- Mise à jour des orientations du PPMV
- Programme Cisailles – MRC de l'Érable (Lutte contre la production de marijuana)
- Plan d'action 2007-2010
- Consultation sur la mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
- Règlement intérieur de l'Agence
- Dommages causés par les chevreuils dans les peuplements forestiers
- Déménagement du SPBCQ et gestion du Statut de producteur forestier
- Types de fautes relevées lors de la vérification opérationnelle

INFORMATIONS

- Budget Volet II du Centre-du-Québec 2006-2007
- Rencontre du MRNF et des intervenants forestiers sur la mise en place des CRRNT
- Acceptation du projet de Volet II « Inventaire des plantations » 2006-2007
- Mise à jour de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Agence
- Reboisement des friches agricoles
- Embauche d'un consultant à la CRÉCQ pour l'implantation d'une CRRNT
- Projet de Loi 49 modifiant la Loi sur les forêts
- Table de concertation de VHR
- Commission sur l'avenir de l'Agriculture et agroalimentaire québécois (CAAAQ)
- La CRÉCQ propose une CRRNT et non une Commission forestière régionale
- Tenue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier
- Comptes rendus du Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP)

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2007, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif se sont réunis à cinq (5) occasions principalement pour discuter de l'élaboration du plan d'action.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison du programme.

Au 31 mars 2007, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Ministre</i>	Pierre Jean	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier président	MRC de l'Érable
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Réjean Benoît	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Riopel	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	Producteurs forestiers

Les membres du comité expert se sont réunis à une seule occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Mise en application du Plan d'action 2007-2010
- Cahiers de normes 2007-2008

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault

Adjointe administrative
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Steve Garneau

Technicien forestier
Vérification opérationnelle programme régulier
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs vous présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2006-2007. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. L'Agence complète ainsi sa onzième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2005-2006	2006-2007
Ministre « programme régulier »	1 996 000 \$	1 996 000 \$
Ministre « programme traitements commerciaux »	50 000 \$	352 484 \$
Industrie	352 867 \$	322 429 \$²
TOTAL	2 398 867 \$	2 670 913 \$

Par décret du MRNF, la contribution des industriels a été fixée à 1.20\$/m³s du 1^{er} avril 2006 au 21 mars 2007 et à 1.35\$/m³s du 22 mars 2007 à ce jour. Les 40 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2006-2007 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

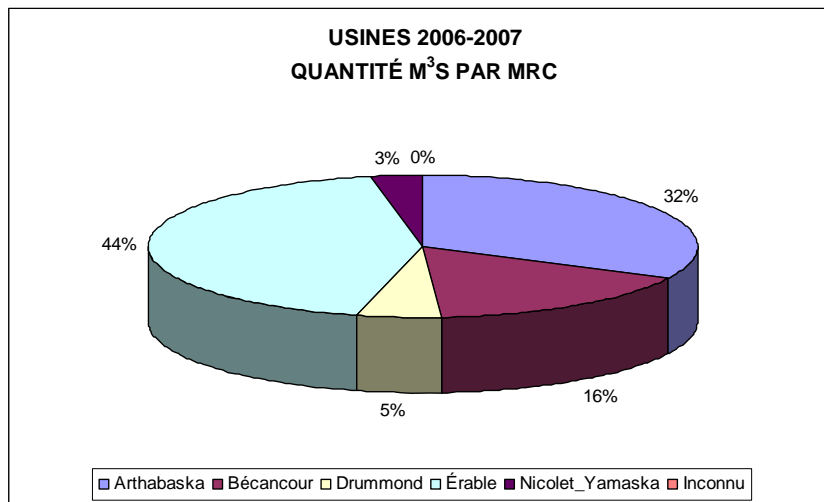
Abitibi-Consolidated inc. (Grand-Mère)	Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
Abitibi-Consolidated inc. (St-Raymond)	Les Bois Poulins inc.
Adélarde Goyette et Fils inc.	Les Paniers P. & P. inc.
Armand Duhamel et Fils inc.	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bardeaux et cèdres St-Honoré	Mobilier Rustique inc.
Blanchette et Blanchette inc.	Moulin à scie R. Proulx & Fils
Busque et Laflamme inc.	Multibois F. L. inc.
Carrier et Bégin inc.	Produits forestiers Arbec senc
Claude Forget inc.	René Bernard inc.
Clermond Hamel Ltée	Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Cojovi senc.
Domtar inc. (Ste-Marie)	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Fontaine inc.	Scierie Lauzé- inc.
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Gestofor inc.	Scierie Tech inc.
Industries Maibec inc. (St-Pamphile)	Scierie Valcourt inc.
Industries manufacturières Mégantic inc.	Silicium Bécancour inc.
Kruger inc. (Trois-Rivières)	Stella Jones inc.
Kruger Wayagamack inc.	Vexco inc.
La Cie Commonwealth Plywood (Shawinigan)	Wilfrid Paquet et Fils Ltée

² En 2006-2007, la contribution des industries inclut un montant de 730 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2005-2006	2006-2007
Arthabaska	92 187	86 968
Bécancour	42 136	44 051
Drummond	27 519	13 219
Érable	104 659	114 994
Nicolet-Yamaska	10 963	8 280
<i>Inconnu</i>	1 275	183
TOTAL	278 739	267 695



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³ s.)

ESSENCE	2005-2006	2006-2007
Sapin et épinette	172 073	187 071
Mélèze	2 867	46
Pins	26 493	11 080
Pruche	2 157	1 067
Thuya	10 705	5 214
Résineux mélangés	5 821	5 539
Bouleau jaune	2 123	722
Bouleau à papier	79	60
Érable rouge	378	434
Érable à sucre	624	776
Feuillus autres	23 122	21 259
Peuplier faux-tremble	6 893	12 674
Peupliers autres	25 404	21 753
TOTAL	278 739³	267 695

³ Les quantités déclarées en 2005-2006 ont été réajustées selon les volumes reçus après l'exercice clos, soit un ajout de 637 m³ s.

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 6 dernières années civiles :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Sapin, épinette, pin gris	143 000	159 558	195 638	154 987	160 293	191 685	185 632
Autres résineux	64 000	40 901	48 798	28 201	34 547	47 966	41 285
Feuillus mélangés	140 000	43 470	60 602	28 979	15 997	25 351	22 467
Peupliers	55 000	36 612	41 926	27 519	26 533	33 306	33 328

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 614 600 \$ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2006-2007 pour l'ensemble des programmes d'aide financière.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

<i>Groupes</i>	<i>Organisme</i>	<i>Valeur</i>	<i>Total</i>
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	2 600 \$	2 600 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	1 200 \$	6 800 \$
	MRC de Bécancour	200 \$	
	MRC de Drummond	1 200 \$	
	MRC de l'Érable	1 200 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	3 000 \$	
<i>Industrie</i>	Abitibi-Consolidated (St-Raymond)	600 \$	3 000 \$
	Scierie Lemay (Cascades)	600 \$	
	Vexco inc.	1 800 \$	
<i>Propriétaires (ogc)</i>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	200 \$	3 800 \$
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 200 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 400 \$	
<i>Propriétaires (spb)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 000 \$	3 600 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 600 \$	
TOUS	TOUS	19 800 \$	19 800 \$

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés et des producteurs accrédités sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 600 \$.

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre. Notons que la notion de superficie forestière d'un seul tenant a été retirée de *Loi* lors de son amendement en 2006.

Dans le cadre du programme régulier, en 2006-2007, 2 110 007 \$ en aide financière ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 906 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 329 \$, tous travaux confondus.

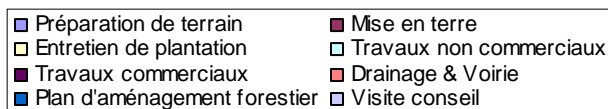
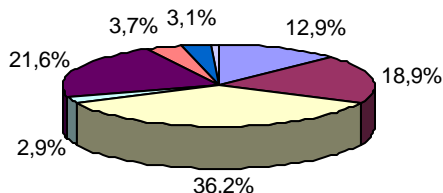
QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2005-2006	2006-2007
Préparation de terrain	300 ha	328 ha
Mise en terre	769 312 plants	1 046 812 plants
Entretien de plantation	1 053 ha	970 ha
Traitements non commerciaux	106 ha	63 ha
Traitements commerciaux	773 ha	527 ha
Drainage et voirie	53 km	63 km
Plan d'aménagement forestier	362 plans	296 plans
Visite-conseil	86 visites	136 visites

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2005-2006		2006-2007	
Préparation de terrain	230 223 \$	10,3 %	271 385 \$	12,9 %
Mise en terre	282 723 \$	12,6 %	399 188 \$	18,9 %
Entretien de plantation	797 595 \$	35,5 %	763 714 \$	36,2 %
Traitements non commerciaux	96 624 \$	4,3 %	60 161 \$	2,8 %
Traitements commerciaux	683 978 \$	30,5 %	455 544 \$	21,6 %
Drainage et voirie	63 696 \$	2,8 %	77 161 \$	3,7 %
Plan d'aménagement forestier	77 575 \$	3,5 %	65 093 \$	3,1 %
Visite-conseil	11 025 \$	0,5 %	17 761 \$	0,8 %
TOTAL	2 243 439 \$	100 %	2 110 007 \$	100 %

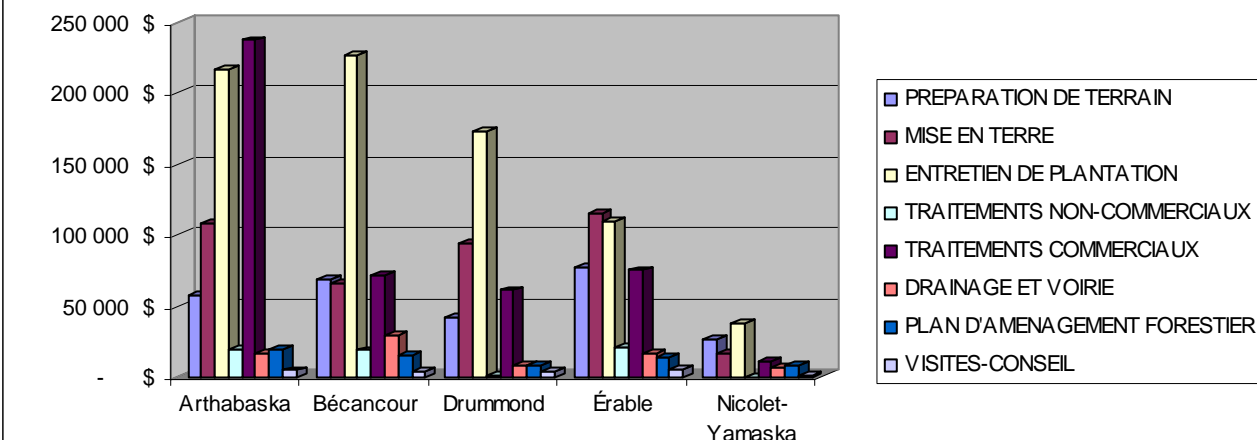
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2006-2007



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2005-2006		2006-2007		Objectif
	Montant	%	Montant	%	
Arthabaska	723 558 \$	32,3 %	679 824 \$	32,2 %	29,2 %
Bécancour	538 063 \$	24,0 %	500 277 \$	23,7 %	17,8 %
Drummond	384 494 \$	17,1 %	390 036 \$	18,5 %	21,6 %
Érable	432 646 \$	19,3 %	433 556 \$	20,6 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	164 678 \$	7,3 %	106 314 \$	5,0 %	8,4 %
TOTAL	2 243 439 \$	100 %	2 110 007 \$	100%	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2006-2007



3.4 LE PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen d'un programme doté d'un budget de 75 millions de dollars sur une période de quatre ans. En 2006-2007 ce programme prévoyait 10 millions de dollars pour effectuer des travaux commerciaux en forêt privée et publique. Il s'agit d'un montant additionnel qui a été investi essentiellement dans une perspective de production de matière ligneuse, ce qui répond à une des nombreuses recommandations de la Commission Coulombe.

C'est dans le cadre de ce programme que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 352 484 \$ pour réaliser des traitements commerciaux, du recrutement et du transfert de connaissances comparativement à 50 000 \$ l'année précédente.

Ainsi, en 2006-2007, 348 425 \$ ont été versés pour la réalisation de ces activités. Cent soixante-deux (162) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 2 151 \$ par propriétaire.

Un montant de 4 059 \$ a été imputé à ce programme pour les frais d'administration et de vérification opérationnelle. Le reste de ces frais a été assuré par l'Agence à même ses activités régulières. Cette décision du conseil d'administration a permis d'investir 98,8% de la somme octroyée par le MRNF en activités sylvicoles sur le terrain.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 306 hectares et 17 003 m³s de bois ont été récoltés. Plus précisément, les travaux réalisés ont permis de récolter 13 361 m³s dans les peuplements résineux et 3 642 m³s dans des peuplements feuillus.

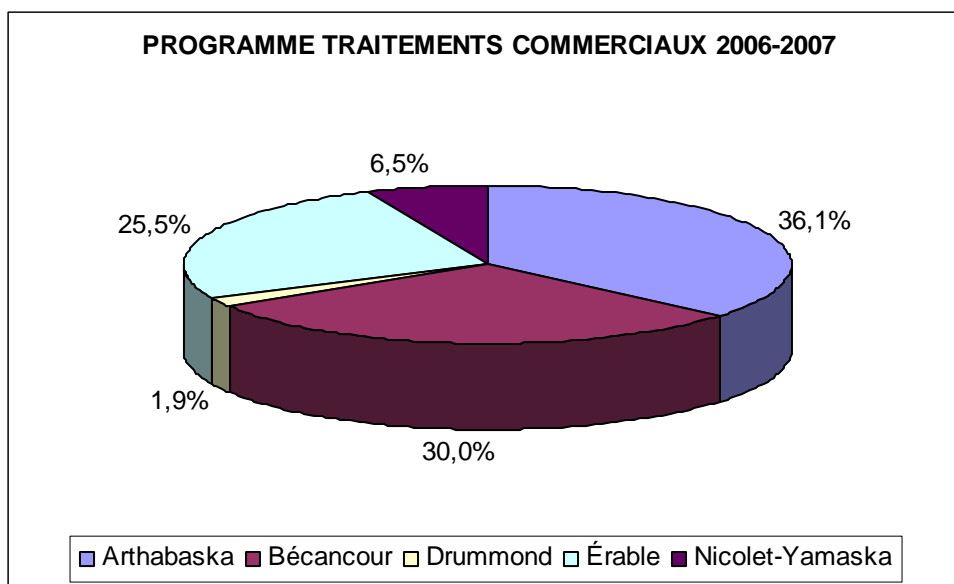
Plusieurs conditions ont été établies par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en regard de l'utilisation des fonds de ce programme. Les activités de recrutement de nouveaux propriétaires devaient représenter entre 10% et 15 % de la somme octroyée à l'Agence. De plus, un montant d'au moins 239 687\$ devait être utilisé pour effectuer des éclaircies commerciales dans des plantations résineuses et des peuplements résineux ayant fait l'objet d'une éclaircie précommerciale. Pour les travaux commerciaux dans les peuplements feuillus, la somme devait être d'au moins 68 976\$.

Ainsi, une somme de 38 943\$ (11%) a été utilisée pour le recrutement de nouveaux propriétaires. Les travaux commerciaux dans les peuplements résineux ont obtenu une aide financière de 247 244\$ (70%) et dans les peuplements feuillus, un montant de 66 262\$ (19%). Mis à part ces derniers (une différence de 2 714\$), les objectifs fixés ont été atteints.

Le tableau illustrant les montants et superficies par traitement se retrouve en annexe.

**PROGRAMME SPÉCIAL MRNF
PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

MRC	2005-2006	%	2006-2007	%
Arthabaska	18 046 \$	36,1%	125 854 \$	36,1 %
Bécancour	17 601 \$	35,2 %	104 725 \$	30,0 %
Drummond	4 590 \$	9,2 %	6 506 \$	1,9 %
Érable	5 821 \$	11,6 %	88 821 \$	25,5 %
Nicolet-Yamaska	3 986 \$	8,0 %	22 519 \$	6,5 %
TOTAL	50 044 \$	100 %	348 425 \$	100 %



3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des programmes d'aide financière qu'elle administre (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et programme des traitements commerciaux). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces programmes s'est effectuée du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au programme régulier, les Agents de livraison ont présenté 1 475 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 553 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 162 prescriptions sylvicoles dont 76 aléatoirement représentant un échantillonnage de 5,2 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme sauf le transport de plants. Cette vérification permet de valider la conformité technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 192 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 12,5 % des traitements représentant 21,4 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nbre traitements	Nbre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2006-2007 % Conformes	2005-2006 % Conformes
Préparation de terrain	137	20	14,6 %	76 420 \$	28,2 %	100 %	94,4 %
Mise en terre	300	35	11,7 %	68 763 \$	17,3 %	97,1 %	96,6 %
Entretien	330	40	12,1 %	154 388 \$	20,4 %	97,5 %	95,7 %
Traitements non commerciaux	15	3	20,0 %	5 346 \$	21,4 %	66,7 %	100 %
Traitements intermédiaires	17	1	5,9 %	5 299 \$	15,1 %	100 %	66,7 %
Traitements commerciaux	265	35	13,2 %	108 772 \$	24,1 %	85,7 %	87,2 %
Drainage, voirie	105	16	15,2 %	19 549 \$	25,3 %	81,3 %	86,4 %
Plan d'aménagement	296	33	11,2 %	7 540 \$	11,6 %	66,7 %	91,4 %
Visites-conseils	73	9	12,3 %	1 287 \$	12,7 %	100 %	91,7 %
Général	1 538	192	12,5 %	447 364 \$	21,4 %	88,5 %	91,7 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme des traitements commerciaux du MRNF, l'Agence a vérifié 23 rapports d'exécution sur les 176 traitements réalisés représentant une vérification de 13,1 % des traitements et 28,1 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME SPÉCIAL DU MRNF							
Type de travaux	Nbre traitements	Nbre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2006-2007 % Conformes	2005-2006 % Conformes
Entretien	15	3	20,0 %	1 533 \$	35,5 %	100 %	
Traitements non commerciaux	1	1	100 %	629 \$	100 %	100 %	
Traitements commerciaux	128	16	12,5 %	88 324 \$	28,2 %	100 %	100 %
Plan d'aménagement	32	3	9,4 %	715 \$	10,6 %	66,7 %	
Général	176	23	13,1 %	91 201 \$	28,1 %	95,7 %	100 %

3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 127 849 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 23 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Certains deuxièmes suivis ont été réalisés au cours de la saison 2006-2007. Ainsi, le suivi de 19 parcelles-échantillons a été effectué cette année pour un montant total de 1 120 \$. La compilation des informations recueillies fera prochainement l'objet d'un rapport préliminaire.

3.7 LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES

Le transfert des données numériques par les agents de livraison à l'Agence permet d'obtenir une base de données complète et à jour des travaux réalisés par le biais des Programmes d'aide financière administrés par l'Agence. Une telle procédure permet aussi de fournir aux MRC et aux municipalités un outil indispensable à la protection des investissements. Elle facilite également le suivi des interventions forestières pour les agents de livraison et l'Agence. Pour le moment, les informations de base sont reliées aux polygones, soient les informations sur le traitement sylvicole, la localisation (lot, rang, municipalité, canton, unité d'aménagement), le producteur et le conseiller forestier. L'intégration des données forestières rend l'exercice d'autant plus intéressant.

3.8 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La *Loi sur les forêts* a été amendée en 2006 suite à la rencontre des partenaires de la forêt privée afin de se conformer aux décisions prises par ceux-ci. Ainsi, c'est le ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui demande aux agences de réviser leur plan. Le comité des partenaires de la forêt privée (autrefois le Comité de suivi du Sommet) doit élaborer un calendrier de révision des PPMV en fonction de la disponibilité des données forestières à jour pour chacun des territoires des agences. Incidemment, comme les données forestières de la région n'étaient pas disponibles, l'Agence n'a pas réalisé de révision de son PPMV.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

En 2006-2007, le transfert de connaissance a été financé grâce au Programme régional de participation à la mise en valeur des forêts du ministère des Ressources naturelles et de la Faune administré par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ).

L'année 2006-2007 fût semblable à 2005-2006. La baisse budgétaire subie en 2004-2005 avait entraîné une réduction importante des activités de formation. Les trois syndicats de producteurs de bois, mandataires de l'Agence, agissant sur le territoire du Centre-du-Québec, ont offert différentes formations en relation avec le domaine de la foresterie.

Malgré la baisse des investissements, les propriétaires sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de la formation et de la connaissance afin d'améliorer la qualité de leur boisé, augmenter la rentabilité de leurs opérations forestières et faciliter leur travail en forêt. Le nombre de propriétaires s'étant montré intéressés à suivre des cours de formation, dans la dernière année, en démontre significativement leur intérêt et a créé une banque de noms pour des formations pour l'année qui vient.

La plupart des formations données par les syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Certains cours ont été encore cette année plus populaires que d'autres. On pense entre autres aux activités sur les techniques de travail et l'entretien d'équipements forestiers. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les propriétaires.

Cette année, c'est 63 propriétaires qui ont participé à 8 cours de formation. De plus, 27 professionnels forestiers ont participé à 2 formations sur le martelage.

3.10 PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE DES PLANTATIONS DE 15 À 30 ANS

Depuis le dépôt du rapport Coulombe, le MRNF a mis en place des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de possibilité forestière SEPM sur les forêts publiques. Une de ces mesures vise la réalisation d'éclaircie commerciale dans les plantations résineuses en forêt privée. L'Agence est incapable à ce moment-ci de déterminer, avec une certaine précision, quels sont les besoins réels en éclaircie commerciale de plantations résineuses et quel est l'état des plantations compte tenu des événements qui sont survenus depuis quelques années comme par exemple le verglas de 1998, les coupes totales pour la mise en culture, les atocas, etc.

Le projet consiste donc à réaliser, sur une période de deux ans, un inventaire des plantations résineuses réalisées entre 1976 et 1991 (plantations âgées de 15 à 30 ans). Le choix de cette période provient du fait que la première intervention qui devrait être pratiquée dans une plantation (éclaircie commerciale) se situe dans cette fenêtre d'opportunité du développement des plantations et ce, en fonction des essences forestières.

À terme, cet inventaire permettra d'obtenir des données physiques des plantations afin d'en mesurer notamment leur qualité et leur rendement.

Pour cette première année, le territoire qui a été inventorié était composé des MRC de Bécancour et de l'Érable. De plus, l'inventaire a couvert une partie de la MRC de Drummond soit la partie nord-est délimitée par la rivière St-François, la MRC d'Arthabaska et l'autoroute 20. Au total, des données ont été recueillies dans 1604 parcelles. Un montant de 50 000\$ provenant du programme Volet II a été investi pour ce projet en 2006-2007. Le reste du territoire de l'Agence sera inventorié en 2007-2008.

L'Agence a également amorcé un important travail de mise à jour des données géomatiques des plantations réalisées dans la région centricoise étant donné que cette base n'était pas complète. Pour effectuer ce travail, les rapports d'exécution, récupérés lors de la fermeture du bureau local du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Victoriaville, sont utilisés pour la numérisation des données de ces plantations. Ce travail devra être complété en 2007-2008.

3.11 VÉRIFICATION ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

Pour une troisième année, l'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'effectuer la vérification opérationnelle des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Évaluer la qualité des travaux réalisés sur le territoire couvert par les 5 MRC du Centre-du-Québec pour la saison 2006-2007;
- Visiter 18% par groupe de travaux réalisés;
- Assurer un soutien technique aux promoteurs des projets;
- Faire le suivi administratif et technique auprès de la CRÉCQ et des MRC
- Élaborer un rapport final de vérification opérationnelle 2006-2007

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés.

L'entente de financement pour la réalisation de ce mandat est de 25 500\$.

4. PLAN D'ACTION 2007-2008 À 2009-2010

Le 18 mai 2006, les partenaires de la forêt privée se sont réunis pour une deuxième fois depuis la création des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée pour discuter notamment du financement de la mise en valeur de la forêt privée. Lors de cette rencontre, les partenaires ont convenu qu'une place plus importante soit réservée jusqu'en 2009-2010 aux traitements commerciaux des résineux et des feuillus réalisés dans le respect d'un aménagement durable de la forêt s'appuyant notamment sur les stratégies d'aménagement apparaissant dans le PPMV. De plus, ils ont convenu que les agences doivent optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières déjà disponibles.

L'ensemble des décisions des partenaires a donné lieu à l'élaboration, par chacune des agences, d'un plan d'action dans lequel on devait y retrouver des moyens pour réaliser des économies dans la livraison du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et pour effectuer davantage de traitements commerciaux. Les objectifs fixés par les partenaires de la forêt privée doivent être atteints en 2009-2010 et ce, en prenant comme référence l'année 2005-2006.

4.1 LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION

Plusieurs décisions ont été prises par les partenaires de la forêt privée qui fixent le cadre de l'élaboration du Plan d'action de l'Agence :

10. Que les agences assurent la sécurisation des investissements déjà consentis par l'adoption d'une politique.

11. Que les agences assurent l'entretien des investissements déjà consentis, tout particulièrement dans les plantations.

12. Que les agences canalisent leurs investissements dans les territoires où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.

13. Que des économies nettes de 3 % soient réalisées par chacune des agences d'ici 2009-2010 inclusivement sur la base des résultats de 2005-2006, et ce, en dollars constants.

14. Que les économies ainsi générées soient utilisées pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le terrain.

15. Que l'atteinte de l'objectif d'économies nettes de 3 % n'ait pas pour effet d'altérer les conditions de travail de la main-d'œuvre sylvicole.

16. Afin d'assurer la mise en œuvre des propositions n° 10 à n° 15, que chacune des agences produise un plan d'action et le transmette au ministre avant le 30 novembre 2006.

17. Que ce plan d'action résulte d'un examen complet des fonctions administratives, normatives et opérationnelles des agences et mise sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers.

18. Que ces plans d'action soient examinés par le CSS et fassent au besoin l'objet d'échanges entre le CSS et les agences.

19. Que ces plans d'action fassent l'objet d'une approbation par le ministre et soient appliqués à compter de 2007-2008, avec reddition de comptes annuelle au MRNF et évaluation globale à la fin de la période 2009-2010.

20. Que les agences augmentent du tiers la part allouée aux travaux commerciaux d'ici 2009-2010 inclusivement, sur la base des superficies réalisées en 2005-2006.

21. Que les actions permettant l'atteinte de la proposition n° 20 soient incluses dans les plans d'action mentionnés à la proposition n° 16 dans la mesure où les bois récoltés trouvent preneur.

28. Que les agences incluent dans le plan d'action prévu au no 16 la description des moyens qu'elles envisagent, notamment par le transfert de connaissances, pour assurer le recrutement de nouveaux producteurs forestiers.

L'Agence a donc pris en compte toutes ces décisions pour définir les actions à mettre en place afin de rencontrer les exigences des partenaires. Le Plan d'action a été soumis au Comité des partenaires de la forêt privée. Celui-ci en a recommandé l'adoption au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Toutefois, ce dernier ne l'a pas encore approuvé.

4.2 LE PLAN D'ACTION ET SA MISE EN ŒUVRE

Le Plan d'action regroupe 8 moyens qui répondent aux aspirations des partenaires de la forêt privée en regard des gains de productivité et de l'augmentation de la quantité de travaux commerciaux à réaliser.

- Action 1 : Contribution des programmes autres que le programme régulier aux frais administratifs et de VO de l'Agence
Objectif : Les autres programmes que le programme régulier assumeront leurs frais administratifs et de VO.
- Action 2 : Les activités de transfert de connaissances
Objectif : Affecter les dépenses en transfert de connaissances au programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt.
- Action 3 : Prescription sylvicole et allègement administratif
Objectifs : Augmenter la latitude professionnelle des ingénieurs forestiers.
Diminuer la charge administrative des agents de livraison.
Réduire le taux de VO avant traitement à 7%.
Réduire les taux de l'aide financière de 0,6%.
- Action 4 : Travaux commerciaux sans martelage
Objectif : Réaliser 125 ha/an en travaux commerciaux sans martelage
- Action 5 : Transmission à l'Agence des contours GPS des agents de livraison
Objectifs : Transférer les coûts administratifs de la transmission à l'Agence des contours GPS à une source de financement externe.
Réduire le taux de l'aide financière de 0,2%.

- Action 6 : Transport de plants sans subvention
 Objectif : Ne plus accorder d'aide financière pour le transport de plants (code 0695)
- Action 7 : Reboisement dans les friches agricoles
 Objectif : Reboiser 10 ha/an supplémentaires dans les friches agricoles
- Action 8 : Services techniques
 Objectifs : Réaliser 165 ha/an en travaux sylvicoles où l'aide financière ne couvre que les services techniques aux producteurs forestiers.
 Promouvoir le programme de remboursement des taxes foncières comme aide financière aux producteurs forestiers pour l'exécution de leurs travaux sylvicoles.

Le Conseil d'administration de l'Agence a convenu de mettre en place toutes ces actions et ce, dès le 1^{er} avril 2007 même si le ministre des Ressources naturelles et de la Faune n'a pas encore approuvé le Plan d'action. Ainsi, ces actions seront appliquées au cours des trois prochaines années avec une reddition de compte annuelle au ministre. Une évaluation globale sera effectuée à la fin de la période prévue par le Plan d'action, soit en 2009-2010.

4.3 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION

Les actions mises en œuvre auront une incidence sur le budget administratif de l'Agence ainsi que sur la programmation des travaux sylvicoles pour les trois prochaines années. L'Agence prévoit augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux sylvicoles par rapport à l'année de référence 2005-2006. De plus, en 2009-2010, l'Agence escompte réaliser 33% plus de travaux commerciaux par rapport à cette même période de référence.

La programmation triennale qui a été adoptée est la suivante :

Groupe de travaux		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Préparation de terrain	Ha	355	275	260
	Montant	287 313 \$	227 018 \$	218 928 \$
Mise en terre	plants	900000	887500	687500
	Montant	356 838 \$	358 920 \$	283 597 \$
Entretien de plantation	Ha	918	918	913
	Montant	703 910 \$	717 988 \$	728 359 \$
Traitements non commerciaux	Ha	70	65	60
	Montant	67 230 \$	63 677 \$	59 954 \$
Traitements commerciaux	Ha	839	900	989
	Montant	602 763 \$	659 519 \$	739 232 \$
Drainage forestier et voirie	Km	50	50	42
	Montant	64 663 \$	65 956 \$	56 511 \$
PAF	Unités	370	370	370
	Montant	84 323 \$	86 010 \$	87 730 \$
Visite conseil	Unités	90	90	90
	Montant	12 269 \$	12 515 \$	12 765 \$
Total des travaux		2 179 309 \$	2 191 601 \$	2 187 076 \$

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2006-2007

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Martin Riopel, ing. f., dir. tech.
Courriel: afwolfe@login.net

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@qc.aira.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@gabskycom.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing.f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnv@tlb.sympatico.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, 9e Rang Est
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2006-2007

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	227,25	hectares	223 367 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	20,77	hectares	14 622 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	18,32	hectares	5 130 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	12,84	hectares	8 975 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	29,7	hectares	12 712 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	15,96	hectares	5 522 \$
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	2,97	hectares	1 057 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	158,977	1000 plants	60 877 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,55	1000 plants	1 438 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	30,607	1000 plants	16 465 \$
0632	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 110 À 199 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,45	1000 plants	605 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	4,109	1000 plants	2 048 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	613,899	1000 plants	231 907 \$
0639	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	24,479	1000 plants	7 956 \$
0642	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	1,62	1000 plants	567 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	84,245	1000 plants	34 962 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	84,554	1000 plants	34 667 \$
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	9,94	1000 plants	4 284 \$
0650	REGARNI RÉGÉN. NATURELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	5,432	1000 plants	2 314 \$
0655	REGARNI RÉGÉNÉRATION NATURELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX	0,78	1000 plants	456 \$
0695	TRANSPORT DE PLANTS NON SUBVENTIONNÉS DE TOUTES DIMENSIONS	22,17	1000 plants	643 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	8,52	hectares	3 212 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	460,43	hectares	331 425 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	5,87	hectares	3 604 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	385,06	hectares	357 558 \$
0784	PROTECTION CONTRE INSECTES, MALADIES ET ANIMAUX	4,96	hectares	2 678 \$
0785	APPLICATION DE RÉPULSIF OU INSECTICIDE	5,24	hectares	2 253 \$
0786	ÉLAGAGE PHYTOSANITAIRE DE PLANTATION DE PIN	1,23	hectares	664 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉPAGE	1,68	hectares	902 \$
0788	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	8,4	hectares	5 368 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	33,54	hectares	5 836 \$
0790	PAILLIS DÉGRADABLES	7,92	hectares	8 142 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	46,85	hectares	42 071 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	5,91	hectares	4 279 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	8,83	hectares	9 148 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	8,44	hectares	7 497 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	4,28	hectares	4 109 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	14,95	hectares	15 503 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	20,38	hectares	19 625 \$
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	0,4	hectares	490 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17	4,29	hectares	4 367 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	120,067	hectares	152 191 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	47,25	hectares	47 526 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	51,62	hectares	39 871 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	17,33	hectares	12 492 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	35,15	hectares	30 581 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	26,71	hectares	24 466 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	88,986	hectares	63 648 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	66,23	hectares	26 757 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,42	hectares	335 \$
0977	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE SANS MARTELAGE RÉSINEUX	6,09	hectares	4 019 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	22,94	hectares	20 073 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	39,57	hectares	28 728 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	34,877	kilomètres	42 046 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	12,167	kilomètres	17 137 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	12,477	kilomètres	15 598 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	3,036	kilomètres	2 380 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	244	plans	47 032 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	44	plans	14 304 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 101 À 250 HA	8	plans	3 757 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	73	visites	10 153 \$
1226	DEUXIÈME VISITE CONSEIL - RAPPORT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX	63	visites	7 608 \$
TOTAL				2 110 007 \$

PROGRAMME SPÉCIAL MINISTÈRE RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	24,835	hectares	4 321 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	0,7	hectares	629 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17	3,93	hectares	4 001 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	0,7	hectares	562 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	82,995	hectares	105 736 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	99,85	hectares	101 108 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	49,49	hectares	39 740 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	39,76	hectares	36 420 \$
0977	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE SANS MARTELAGE RÉSINEUX	1	hectares	660 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	28,89	hectares	25 279 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	28	plans	5 432 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	4	plans	1 308 \$
1600	RECRUTEMENT DE PROPRIÉTAIRES	62	unités	19 312 \$
1700	TRANSFERT DE CONNAISSANCES	2	unités	3 917 \$
TOTAL				348 425 \$

PROJETS INNOVATEURS				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
1320	SUIVI DES PARCELLES PERMANENTES	19	suivis	1 120 \$
TOTAL				1 120 \$

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

L.L.
C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Agence Forestière des Bois-Francs

Nous avons vérifié le bilan de l'**Agence Forestière des Bois-Francs** au **31 mars 2007** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'agence au **31 mars 2007** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**Lemire, Lemire,
Comptables agréés,
Société en nom collectif**

**Warwick,
Le 6 juin 2007**

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
PRODUITS				
MRNF - Programme régulier	1 996 000	\$	1 996 000	\$
MRNF - Programme spécial de traitements commerciaux	352 484		50 000	
Contribution de l'industrie	322 429		352 867	
Cotisation des membres	1 150		1 050	
Projets innovateurs	1 502		4 620	
Projet-Volet II # 17-06-63 "Inventaire des plantations 15/30 ans"	50 000		-	
Protocole d'entente CRÉCQ	25 500		25 000	
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	29 335		18 425	
Programme - Participation régionale de mise en valeur des forêts	17 257		-	
Services professionnels rendus - MRC Bécancour	195		187	
Services professionnels rendus - Groupe conseil UDA inc.	70		-	
Amendes	1 790		3 862	
Remboursement - destruction travaux	2 855		5 713	
Total des produits	<u>2 800 567</u>		<u>2 457 724</u>	
CHARGES				
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	2 110 007		2 243 439	
MRNF - Programme spécial de traitements commerciaux	348 425		50 044	
Projets innovateurs	1 120		4 620	
Volet II # 17-06-63 "Inventaire des plantations 15/30 ans"	33 825		-	
Salaires et avantages sociaux	153 909		153 712	
Frais de déplacement et de représentation	12 654		12 217	
Contrats de service	2 308		-	
Papeterie et dépenses de bureau	7 694		12 167	
Loyer	8 573		8 043	
Assurances	4 392		4 390	
Télécommunications	5 412		5 735	
Publicité	871		1 258	
Formation	4 083		2 711	
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	16 964		14 509	
Frais d'expédition	1 234		824	
Entretien et réparation	1 764		1 624	
Honoraires professionnels	1 319		1 451	
Intérêts et frais bancaires	88		71	
Amortissement des immobilisations corporelles	5 540		5 550	
Mauvaises créances (recouvrées)	(5 272)		1 887	
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	2 466		509	
Total des charges	<u>2 717 376</u>		<u>2 524 761</u>	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>83 191</u>	\$	<u>(67 037)</u>	\$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2007

	Investis en Immobilisations	Non affectés	2007 total	2006 total	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 109	\$ 180 561	\$ 198 670	\$ 265 707	\$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	-	83 191	83 191	(67 037)	
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 540)	5 540	-	-	
Investissement en immobilisations corporelles	4 849	(4 849)	-	-	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(2 566)	2 566	-	-	
SOLDE À FIN DE L'EXERCICE	14 852	\$ 267 009	\$ 281 861	\$ 198 670	\$

BILAN

31 mars 2007

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse
Placements temporaires
Débiteurs (note 3)
Frais payés d'avance

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	241 157	\$	142 357	\$
	200 000		200 000	
	108 441		117 304	
	517		2 835	
	<u>550 115</u>		<u>462 496</u>	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>14 852</u>		<u>18 109</u>	
	<u>564 967</u>	\$	<u>480 605</u>	\$

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs (note 5)

	<u>283 106</u>	<u>\$</u>	<u>281 935</u>	<u>\$</u>
--	----------------	-----------	----------------	-----------

ACTIFS NETS (p. 3)

Investis en immobilisations
Non affectés

	14 852		18 109	
	<u>267 009</u>		<u>180 561</u>	
	<u>281 861</u>		<u>198 670</u>	
	<u>564 967</u>	\$	<u>480 605</u>	\$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ ; administrateur

_____ ; administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds	2 780 095	\$	2 400 426	\$
Sorties de fonds	(2 705 881)		(2 394 039)	
Intérêts reçus	29 335		18 803	
	<u>103 549</u>		<u>25 190</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 849)		(13 809)	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	100		-	
	<u>(4 749)</u>		<u>(13 809)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>-</u>		<u>-</u>	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	98 800		11 381	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>342 357</u>		<u>330 976</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>441 157</u></u>	\$	<u><u>342 357</u></u>	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires venant à échéance dans moins de 90 jours de la fin d'exercice de l'organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2007

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) et de son règlement intérieur.

L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Placements temporaires. Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût - valeur marchande).

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

3. DÉBITEURS

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
Contribution de l'industrie	67 199	\$	106 109	\$
Autres comptes à recevoir	33 742		12 872	
Provision pour mauvaises créances	-		(7 160)	
Sous-total	100 941		111 821	
Intérêts courus à recevoir	863		580	
Taxes de vente à recevoir	6 637		4 903	
	<u>108 441</u>	\$	<u>117 304</u>	\$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2007

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	coût	Amortis- sement cumulé	2007 valeur nette	2006 valeur nette
Mobilier de bureau	11 368	\$ 6 881	\$ 4 487	\$ 3 786
Équipement informatique	28 354	18 083	10 271	13 940
Équipement	345	251	94	383
	40 067	\$ 25 215	\$ 14 852	\$ 18 109

5. CRÉDITEURS

	2007	2006
Contribution de l'industrie perçue d'avance	7 659	\$ -
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	218 658	234 208
Fournisseurs	21 411	9 608
Frais courus	1 478	6 129
Retenues et charges sociales à payer	5 308	6 509
Salaires courus à payer	1 848	1 827
Revenus reportés - Projets innovateurs	22 151	23 654
Revenus reportés - Participation rég. de la mise en valeur des forêts	4 593	-
	283 106	\$ 281 935

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les épargnes à terme réguliers portent intérêts au taux de 2.15% et de 3.65% à la fin de l'exercice financier (1.7% et 3,2% en 2006) et ces placements venaient à échéance le 10 avril 2007 et le 20 avril 2007 (10 avril 2006 et 27 avril 2006).

Gestion du risque de crédit

L'organisme ne court pas un risque important à l'égard d'un client ou d'une contrepartie en particulier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2007****6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Juste valeur des instruments financiers**

Pour les instruments financiers de l'organisme, dont les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs, les valeurs comptables sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine des instruments financiers.

7. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2007.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de l'Agence Forestière des Bois-Francis

Nous avons procédé à l'examen de la répartition des coûts par projets de l'Agence Forestière des Bois-Francis pour l'exercice terminé au 31 mars 2007. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'agence.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur la répartition des coûts par projet.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la répartition des coûts par projets n'est pas conforme, à tous les égards importants, aux principes de comptabilisation des coûts.

**Lemire, Lemire,
Comptables agréés,
Société en nom collectif**

**Warwick,
Le 6 juin 2007**

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Tableau Des Coûts Par Projet au 31 ars 2007

REVENUS	PROG RÉGULIER	TRAIT.COMM.(MRNF)	PROJ. INNOV.	VO-VOLETS II	VOLET II 17-06-63	PARTIC.RÉG.(CRÉCO)	TOTAL-AFBF
Contributions Industries	322 429 \$						322 429 \$
Contribution MRN	1 996 000 \$	352 484 \$					2 348 484 \$
Coûts/membres	1 150 \$						1 150 \$
Services professionnels	265 \$						265 \$
Arrendes	1 790 \$						1 790 \$
VO - Volets II	0 \$		25 500 \$				25 500 \$
Volet II #17-06-63 (Inv. Plantations)	0 \$				50 000 \$		50 000 \$
Autres	2 855 \$					21 850 \$	23 653 \$
Apports reportés	0 \$		23 653 \$				23 653 \$
Revenus d'intérêt + ristournes	29 335 \$						29 335 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 353 824 \$	352 484 \$	23 653 \$	25 500 \$	50 000 \$	21 850 \$	2 827 311 \$
DÉPENSES							
Programme régulier conseillers	2 025 899 \$						2 025 899 \$
Programme régulier propriétaires	87 427 \$						87 427 \$
Rejets de VO	(3 319 \$)						(3 319 \$)
Traitements commerciaux	0 \$	348 425 \$					348 425 \$
Projets innovateurs	0 \$		1 120 \$				1 120 \$
Volet II #17-06-63 (Inv. Plantations)	0 \$				33 825 \$		33 825 \$
Salaires + bénéfices marginaux	111 672 \$	4 069 \$	382 \$	20 557 \$	16 146 \$	1 093 \$	163 909 \$
Contrat de services	2 308 \$						2 308 \$
Frais de formation	4 083 \$						4 083 \$
Transfert de connaissance	800 \$					16 164 \$	16 964 \$
Déplacement et représentation	10 318 \$			2 307 \$	29 \$		12 654 \$
Bureautique	4 263 \$			113 \$			4 378 \$
Informatique	2 479 \$			805 \$			3 284 \$
Équipement forestier	722 \$						722 \$
Assurances	4 392 \$						4 392 \$
Permis, taxes et licences	32 \$						32 \$
Honoraires professionnels	1 319 \$						1 319 \$
Loyer	7 462 \$			950 \$			8 412 \$
Location de salle	161 \$						161 \$
Télécommunications	4 644 \$			768 \$			5 412 \$
Publicité	871 \$						871 \$
Frais d'expédition	1 234 \$						1 234 \$
Entretien ménager et autres	1 042 \$						1 042 \$
Mauvaises créances	(5 272 \$)						(5 272 \$)
Frais bancaires	88 \$						88 \$
Gains ou perte en immobilisations	2 466 \$						2 466 \$
Dépenses d'amortissements	5 540 \$						5 540 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 270 633 \$	0 \$	1 502 \$	25 500 \$	50 000 \$	17 257 \$	2 717 376 \$
Solde :	83 191 \$	0 \$	22 151 \$	0 \$	0 \$	4 593 \$	109 935 \$
BNR au début de l'exercice:	198 670 \$						198 670 \$
Immobilisations:	(14 852 \$)						(14 852 \$)
Solde réel du fonds :	267 009 \$	0 \$	22 151 \$	0 \$	0 \$	4 593 \$	293 753 \$

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2007
Contribution Industries inclut 729,73 \$ reçus pour des exercices antérieurs



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca